

Commune : **ESTAMPURES**

Plan de prévention des risques naturels prévisibles [PPR]

Mouvements différentiels de terrain
liés au phénomène de retrait-gonflement
des sols argileux

Département des Hautes Pyrénées

PPR approuvé le : **21 JUIN 2010**



échelle 1/10 000

Carte du zonage réglementaire



Zone faiblement à moyennement exposée (B2)
Limite de commune



0 100 200 300 400 500 m

Sources : BD Parcellaire © IGN, Édition 2007 ; Carte d'aléa : rapport BRGM RP-55228-FR, Mars 2007

